

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016
COMPTE RENDU DE SEANCE

Le dix-sept juin deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de Séance : Françoise ROBIN

Date de convocation : 13 juin 2016

Délibération 2016-49 : Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

	Propositions 2016	Vote 2016
CCAS de KERGLOFF	2200.00€	2200.00€
AVEL DRO	790.00€	790.00€
CLUB DU TEMPS LIBRE	390.00€	390.00€
COMITE DES FETES	480.00€	480.00€
DANSERIEN BRO KERGLOV	390.00€	390.00€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	650.00€	650.00€
USK	960.00€	960.00€
FNACA	200.00€	200.00€
KERGLOFF GYM	390.00€	390.00€
LA MAIN VERTE	150.00€	150.00€
ART DECO	390.00€	390.00€
CROIX ROUGE FRANCAISE	57,00 €	57,00 €
DDEN	72.00€	72.00€
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	57.00€	57.00€
SECOURS CATHOLIQUE	57.00€	57.00€
LES RESTOS DU COEUR	57,00 €	57,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	118.00€	118.00€
JOUEURS DE PALETS SUR TERRE	57.00€	57.00€
ADMR de CARHAIX	82.00€	82.00€
FNATH	39,00 €	39.00€
DONNEURS DE SANG	39,00 €	39,00 €
LA DIANE	39,00 €	39,00 €
STE HIPPIQUE DU POHER	39,00 €	39,00 €
COMITE DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS	30,00 €	30,00 €
KREIZ BREIZH ELITES	39,00 €	39,00 €
GARAGE SOLIDAIRE	200,00 €	200,00 €
STE HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	39,00 €	39,00 €
TOTAL	8 011.00 €	8011.00€

Délibération 2016-50 : Décision modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal permettant d'inscrire les crédits nécessaires :

- au compte 605 de la section de fonctionnement pour le paiement des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques (réalisés pour le compte de la société Orange)
- au compte 2111 de la section d'investissement pour l'acquisition de la parcelle ZL 34
- au compte 024 pour la cession de terrain au budget annexe lotissement route du Hartz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
		BP	DM	BP +DM
605-TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	R (1)	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
023-VIREMENT VERS SECTION INVESTISSEMENT	O (2)	93 120,00 €	-30 000,00 €	63 120,00 €
TOTAL		93 120,00 €	0,00 €	93 120,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
2111-ACQUISITION DE TERRAINS	R	12 500,00 €	85 000,00 €	97 500,00 €
27338-AVANCE BUDGET LOTISSEMENT	R	235 000,00 €	-65 000,00 €	170 000,00 €
2325-28-EFFACEMENT DE RESEAUX	R	72 000,00 €	-30 000,00 €	42 000,00 €
TOTAL		319 500,00 €	-10 000,00 €	309 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
024- CESSIONS	O	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	O	93 120,00 €	-30 000,00 €	63 120,00 €
TOTAL		93 120,00 €	-10 000,00 €	83 120,00 €

Délibération 2016-51 : Vote du Budget Annexe Lotissement Sainte Agnès

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un budget annexe lotissement Sainte Agnès a été ouvert lors de la séance du 29 avril 2016 afin de comptabiliser l'intégralité des dépenses et des recettes liées à cette opération d'aménagement (acquisition de terrains, frais d'études, viabilisation) et d'en déterminer son prix de revient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ADOPTE le budget annexe lotissement Sainte Agnès avec des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 300 000€ et des dépenses et des recettes en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 150 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
6015-ACHAT TERRAIN	35 000,00 €	7015-VENTE DES TERRAINS	150 000,00 €
6045-FRAIS ETUDES	30 000,00 €		
605-TRAVAUX	235 000,00 €		

OPERATIONS D'ORDRE			
	- €	71355-STOCKS	150 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
	0,00 €	168741-AVANCE BUDGET PRINCIPAL	150 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
3555-STOCKS	150 000,00 €		0,00 €
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €

Délibération 2016-52 : Vote du Budget Annexe Lotissement Route du Hartz

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un budget annexe lotissement Route du Hartz s a été ouvert lors de la séance du 29 avril 2016 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ADOpte** le budget annexe lotissement Route du Hartz avec des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 100 000€ et des dépenses et des recettes en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 20 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
6015-ACHAT TERRAIN	20 000,00 €	7015-VENTE DES TERRAINS	80 000,00 €
6045-FRAIS ETUDES	10 000,00 €		
605-TRAVAUX	70 000,00 €		
OPERATIONS D'ORDRE			
	0,00 €	71355-STOCKS	20 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
	0,00 €	168741-AVANCE BUDGET PRINCIPAL	20 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
3555-STOCKS	20 000,00 €		0,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

Délibération 2016-53 : Libéralités de la Commune pour le départ en retraite des agents communaux en 2016

Monsieur le Maire rappelle que le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents n'est pas encore été déterminé précisément.

Le Maire propose au conseil municipal de verser aux agents, quittant le service en 2016 à l'occasion de leur départ à la retraite une libéralité de 250€ à l'instar des libéralités versées en 2013 et en 2014 pour les mêmes motifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une libéralité de 250€ aux agents partants à la retraite en 2016.

Délibération 2016-54 : Signature d'une convention d'initiation à la langue bretonne avec le conseil départemental

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'initiation à la langue bretonne avec le conseil départemental permettant à l'association MERVENT d'intervenir à partir de la rentrée prochaine auprès des maternelles à raison d'une heure par semaine. Il est précisé que la mise en place de cette initiation se fait sur demande de l'école et après acceptation de l'Inspection Académique. Le conseil départemental finance cette initiation à hauteur de 50%, le conseil régional à hauteur de 17% et la commune à hauteur de 33% (soit environ 600€ à sa charge).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour une initiation de la classe maternelle à la langue bretonne à la prochaine rentrée scolaire à raison d'une heure par semaine.

Délibération 2016-55 : Admissions en non-valeurs (service d'eau)

Monsieur le Maire présente la liste des créances pouvant être admises en non-valeurs et correspondant à des factures d'eau émises entre 2011 et 2014 pour un montant de 493,16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeurs les créances présentées pour un montant de 493.16€

Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales

Monsieur le Maire propose de surseoir à statuer dans l'attente du vote du conseil communautaire.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine permettant le lancement de la souscription pour les travaux de restauration mobilière de l'église aura lieu le mardi 21 juin à 11h00 en mairie. La distribution des dépliants dans les boîtes aux lettres pour cet appel aux dons sera organisée d'ici début juillet

Autres dates :

- réunion conjointe de la commission enfance et de la commission associations-animations culturelles et sportives le lundi 27 juin à 18h30 pour le projet artistique et culturel de l'école (examen des candidatures et des projets)
- atelier organisé par l'ALECOB le mardi 28 juin à la salle Le Bonnet Rouge de 13h30 à 16h00 pour apprendre à repérer les polluants de la maison et limiter leur impact sur la santé
- prochain conseil le mardi 05 juillet à 18h30.